

Service du renseignement de sécurité

GRC. Ils sont d'avis que les services de sécurité ont été trahis et que le cabinet n'a pas assumé ses responsabilités.

Comparez notre système de gouvernement, qui est censé être responsable—les ministres devraient l'être, mais ne le sont pas—à celui du Royaume-Uni, le modèle des parlements, où les ministres démissionnent régulièrement lorsque leurs subalternes sont pris en faute. Dans notre système de gouvernement, les ministres doivent démissionner. Je suppose que l'affaire Carrington est un cas classique. Dans un télégramme provenant des îles Falkland, on laissait entendre que l'Argentine pourrait attaquer. Toute personne raisonnable aurait agi exactement comme le ministre l'a fait. Et pourtant, quand les Argentins ont attaqué, le ministre n'a pas hésité à déclarer: «Je sais que vous ne blâmeriez pas». Néanmoins, la responsabilité ministérielle en vigueur depuis toujours dans ce pays l'a obligé à démissionner, ce qu'il a fait avec fierté. C'est ce qui manque au sein du gouvernement actuel.

• (1115)

La deuxième question clé, c'est que si nous créons un organisme de sécurité, qu'il soit civil ou qu'il continue à relever de la GRC, quels changements devons-nous apporter pour réaliser un équilibre entre les droits et les libertés fondamentales gagnés par nos ancêtres, qui se sont battus et ont payé de leur vie pour atteindre ce but, et le fait de pouvoir, en tant qu'État, recueillir des renseignements et mettre la main sur des agents de sécurité en activité dans notre pays? Il existe au Canada une énorme ambassade de Russie qui, à l'instar de celles d'autres gouvernements, s'occupe de nos affaires internes. Elles ont pour objet de saper notre mode de vie, de sorte que nous avons donc besoin d'un organisme de sécurité, lequel doit faire l'objet d'un débat approfondi.

Ce projet de loi devra être renvoyé au comité à un moment donné. Nous ne pouvons pas prendre une décision à la légère, comme le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) l'a signalé. C'est aujourd'hui le deuxième jour où les représentants élus peuvent discuter de toute cette question. Le gouvernement prétend que la population en discute depuis une quinzaine d'années. Le projet initial a été renvoyé à un comité du Sénat qui lui a apporté une quarantaine de modifications. Néanmoins, ce n'est que la deuxième fois que nous en discutons à la Chambre. Nous savons d'expérience qu'il faut plusieurs semaines, une fois le débat amorcé à la Chambre, pour permettre aux Canadiens de réfléchir à la question et de faire connaître leurs vues à leurs représentants élus, ce qui nous permettra d'en arriver à une conclusion quant aux mesures qui s'imposent. C'est pourquoi, à mon sens, le débat de deuxième lecture doit être suffisamment long et le projet de loi doit être renvoyé au comité. Nous devons pouvoir consulter les spécialistes en la matière et connaître leur avis sur les nouvelles propositions que renferme le projet de loi C-9. Elles sont si différentes que l'on dirait un train de mesures entièrement distinctes des dispositions initiales proposées par le gouvernement.

En examinant le projet de loi, je me suis demandé si le mandat de l'organisme est suffisamment bien défini. Je voudrais connaître l'avis d'experts pour savoir s'il est possible, par

exemple, de définir l'espionnage de façon plus précise que dans le projet de loi actuel, ou de préciser ce que l'on entend véritablement par menaces pour la sécurité nationale. Si cette disposition risque un jour d'empêcher la création d'un parti régional, comme le Parti Québécois, le Western Canada Concept ou le Crédit social, je serais très inquiet parce qu'à mon avis, il est normal que ces aliénations régionales et ces sentiments de frustration puissent se cristalliser dans un parti qui pourra ensuite être élu au Parlement. La plupart du temps, ces partis sont absorbés dans le courant général. Je citerai l'exemple des progressistes au début du siècle et, plus récemment, du Crédit social et des créditistes. Si on les considérait en quelque sorte comme une menace pour la sécurité nationale, je serais très inquiet. Nous devrions examiner la question.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi seule la loi sur la statistique est exempte des dispositions de ce projet de loi, et j'ai de nombreuses questions à poser à ce sujet. Premièrement, je veux être absolument certain que nous allons créer, si le gouvernement réussit à faire adopter cette mesure, un organisme dont quelqu'un rendra compte. Tout comme la règle du droit est fondamentale, tout comme nous avons droit à un gouvernement responsable, je veux être en droit d'exiger une responsabilité ministérielle. C'est sous cet angle que je vais examiner le projet à l'étude.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker). En concluant, il a dit qu'à son avis, il fallait s'assurer que quelqu'un surveille la situation et rende des comptes à l'égard de cet organisme important. Le député approuve-t-il la recommandation de la Commission McDonald concernant la création d'un comité de surveillance parlementaire sur le modèle de ceux qui existent en Allemagne de l'Ouest et aux États-Unis, en vue de permettre au Parlement de surveiller les activités du nouveau service de sécurité?

• (1120)

M. Thacker: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que par principe, si nous devons recommencer à zéro, je recommanderais fermement cette solution. Il devrait s'agir d'un groupe de personnes qui sont responsables devant l'ensemble de la population. Lorsque je parle de responsabilité ministérielle, il s'agit d'être responsable non seulement devant le cabinet, mais également devant la Chambre, mais s'il s'agissait d'un comité composé de députés, nous sommes déjà responsables devant la population. Si nous faisons quelque chose de mal et que les Canadiens désapprouvent, ils peuvent se débarrasser de nous. Nous devons rendre des comptes tous les quatre ans, ou au bout de cinq ans, dans le cas du gouvernement actuel. En principe, je suis d'accord. Si nous voulons nous écarter de ce principe, je veux pouvoir comprendre les raisons valables et les arguments qui nous poussent à créer un comité de surveillance composé d'anciens membres du Conseil privé, par exemple.